

DEPARTEMENT
DES
DEUX-SEVRES



VILLE DE NIORT

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 23 JUIN 2014

Délibération n° D-2014-234

Conseillers en exercice : 45

Votants : 44

Convocation du Conseil Municipal :
le 17/06/2014

Affichage du Compte-Rendu Sommaire
et affichage intégral :
le 30/06/2014

Représentation dans les organismes extérieurs - Institut des
Risques industriels, Assurantiels et Financiers (IRIAF)

Président :

MONSIEUR JÉRÔME BALOGE

Présents :

Monsieur Jérôme BALOGE, Monsieur Marc THEBAULT, Madame Rose-Marie NIETO, Monsieur Alain BAUDIN, Madame Christelle CHASSAGNE, Monsieur Alain GRIPPON, Madame Jacqueline LEFEBVRE, Monsieur Michel PAILLEY, Madame Dominique JEUFFRAULT, Monsieur Luc DELAGARDE, Madame Anne-Lydie HOLTZ, Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, Madame Jeanine BARBOTIN, Monsieur Dominique SIX, Madame Agnès JARRY, Madame Carole BRUNETEAU, Monsieur Simon LAPLACE, Madame Yamina BOUDAHMANI, Monsieur Sébastien PARTHENAY, Madame Cécilia SAN MARTIN ZBINDEN, Monsieur Eric PERSAIS, Madame Sylvette RIMBAUD, Monsieur Guillaume JUIN, Madame Marie-Paule MILLASSEAU, Monsieur Florent SIMMONET, Madame Christine HYPEAU, Madame Marie-Chantal GARENNE, Monsieur Elmano MARTINS, Madame Yvonne VACKER, Monsieur Fabrice DESCAMPS, Madame Elisabeth BEAUVAIS, Monsieur Jacques ARTHUR, Madame Catherine REYSSAT, Monsieur Dominique DESQUINS, Madame Valérie BELY-VOLLAND, Monsieur Pascal DUFORESTEL, Madame Elodie TRUONG, Monsieur Alain PIVETEAU, Madame Josiane METAYER, Monsieur Christophe POIRIER, Madame Nathalie SEGUIN, Monsieur Nicolas MARJAULT, Monsieur Amaury BREUILLE, Monsieur Jean-Romée CHARBONNEAU.

Secrétaire de séance : Elodie TRUONG

Excusés ayant donné pouvoir :

Monsieur Romain DUPEYROU, ayant donné pouvoir à Madame Anne-Lydie HOLTZ

Direction du Secrétariat Général

**Représentation dans les organismes extérieurs -
Institut des Risques industriels, Assurantiels et
Financiers (IRIAF)**

Monsieur le Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

L'IRIAF est régi par le code de l'éducation, notamment son article L 713-1. Ce dernier dispose que « *Les universités regroupent diverses composantes qui sont : [...] 2° des écoles ou des instituts [...]*
Les composantes de l'université déterminent leurs statuts, qui sont approuvés par le conseil d'administration de l'université, et leurs structures internes : [...] »

Vu les statuts de l'Institut des Risques Industriels, Assurantiels et Financiers (IRIAF) de l'Université de Poitiers ;

La Ville de Niort est membre de droit du Conseil d'administration de l'IRIAF sans que le Conseil municipal n'ait à délibérer.

Monsieur le Maire étant le représentant légal de la commune, il est appelé à la représenter au sein du Conseil d'administration.

Monsieur le Maire souhaitant être suppléé, il convient de désigner un autre représentant pour siéger au Conseil d'administration de l'IRIAF.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- désigner Madame Dominique JEUFFRAULT pour représenter la Ville de Niort au sein du Conseil d'administration de l'IRIAF.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	44
Contre :	0
Abstention :	1
Non participé :	0
Excusé :	0

Le Maire de Niort

Signé

Jérôme BALOGÉ